

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue à huis clos le lundi 3 mai 2021, à 19 h 30, au centre communautaire de Sayabec, 6 rue Keable, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Chimène Ngomanda, directrice adjointe et secrétaire-trésorier adjointe, sont aussi présents à cette séance.

Résolution 2021-05-093

Protocole de la rencontre

CONSIDÉRANT les mesures de confinement mises en place par le gouvernement du Québec et qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT que lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement de celle-ci soit rendu public sur la page Facebook de la municipalité.

Résolution 2021-05-094

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
3 mai 2021
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal d'avril 2021;
5. Comptes à accepter – Avril 2021;
6. Administration :
 1. Suivi du maire et des membres du conseil;
 2. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;
 3. CDESES – Bilan d'utilisation de l'enveloppe de développement local (dépôt);
 4. Ressources humaines – Embauche des journaliers;
 5. Charte de bois du Bas-St-Laurent – Adhésion;
 6. Vente du terrain 4 349 127;
 7. Bibliothèque municipale et scolaire Quilit – Transfert de compte (dépôt);
 8. Incitatifs à l'investissement – Aide direct aux entreprises – Automation D'Amours;
 9. Règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-06 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt;
 10. Refinancement des règlements 2010-02, 2010-03, 2020-04, 2016-04, 2015-05 et 2017-06 :
 - a) Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation;
 - b) Résolution d'adjudication;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
8. Sécurité publique :
 1. Service incendie de la MRC – Rapport d'activités 2020 (dépôt);
9. Transport :
 1. Balayage des rues;
 2. Ouverture des chemins d'érablières – Remerciements (dépôt);
 3. Remplacement des plaques toponymiques – Autorisation;
 4. Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 140 144 \$ et un emprunt de 140 144 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité – Avis de motion et dépôt;
10. Hygiène du milieu :
 1. Règlement 2021-02 décrétant une dépense de 138 584 \$ et un emprunt de 138 584 \$ pour le remplacement et l'installation d'équipements en traitement de l'eau potable et des eaux usées – Dépôt du projet;
 2. OBVMR – Plan triennal de surveillance du lac Matapédia;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Véloroute Desjardins – Entretien;

2. Caractérisation de la zone humide de la rue Castanier;
3. Attribution de numéro civique – Boul. Joubert;
4. Entretien paysager;

12. Loisir et culture :

1. Présentation du rapport de fréquentation de la baie de Charlie;
2. Prix du bénévolat en loisir et en sport *Dollard-Morin* – Mandat à Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs;

13. Santé et bien-être :

1. ;

14. Projets d'investissement :

1. ;

15. Affaires nouvelles :

1. _____;
2. _____;
3. _____;

16. Période de questions;

17. Levée de la séance.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-05-095

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE

tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que rédigé.

Résolution 2021-05-096

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'avril 2021 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 111 953.79 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 73 010.66 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 38 943.13 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

6.1. Suivi du maire et des conseillers concernant différents dossiers.

Résolution 2021-05-097

Compte courant – Paiement de factures excédant 5 000 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 59 780.53 \$, taxes incluses, puisqu'individuellement, elles excèdent 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Transport Martin Alain Inc.	1863	Entretien des chemins d'hivers 2020-2021	25 702.79 \$
Alimentation Sunbec Food Inc.	90460	20 poches de sel @ 280.00\$/unité	6 438.60 \$
Hydro-Québec	610902434794	Centre sportif - 1 ^{er} au 28 mars 2021	6 874.28 \$
Groupe Voyer	71183	Réparation et nettoyage pompe PP1	11 710.10 \$
9385-3117 Québec inc.	3384	Cueillette et transport - Avril 2021	9 054.76 \$
TOTAL :			59 780.53 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ces dépenses prévues au budget soient payées à même le budget courant au compte 500714.

6.3. Dépôt du bilan d'utilisation de l'enveloppe de développement local par le Comité de développement socio-économique de Sayabec (CDESES). Madame Marie Element, présidente du CDESES, en fait la présentation.

Résolution 2021-05-098

**Ressources humaines –
Embauche - Journaliers**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi de messieurs Bruno Lefrançois et Serge Tremblay, journaliers, à partir de la semaine du 17 mai 2021. La date de fin d'emploi sera le 15 octobre 2021.

- CONSIDÉRANT QUE** la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT QUE** le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO₂ découlant de ceux-ci sont évitées;
- CONSIDÉRANT QUE** le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;
- CONSIDÉRANT QUE** près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;
- CONSIDÉRANT QUE** la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;
- CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;
- CONSIDÉRANT QUE** la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);
- CONSIDÉRANT QUE** les 101 municipalités, paroisses et villages, les

13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

1. Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
2. Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
3. Adhère à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 14 avril 2021.

Résolution 2021-05-100

Vente du terrain 4 349 127

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la vente du terrain portant le numéro de lot 4 349 127 situé sur la rue Marcheterre à monsieur Sylvain Pineault. Ce terrain appartenant à la municipalité de Sayabec mesure 18 460 pieds carrés et le prix de vente est fixé à 5 063 \$, plus les taxes applicables.

Les frais de l'acte de vente sont à la charge de l'acheteur et le choix du notaire sera laissé à sa discrétion. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que monsieur Marcel Belzile, maire, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, tous les documents concernant cette transaction.

6.7. Dépôt de la résolution transmise par la Bibliothèque municipale et scolaire Quilit de Sayabec concernant le transfert de leur compte bancaire de la Banque Nationale vers la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia.

Résolution 2021-05-101

**Règlement 2008-05 –
Programme d'incitatifs à
l'investissement**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'une aide dans le cadre du règlement 2008-05 – « *Programme d'incitatifs à l'investissement* » à l'article 2 qui s'intitule : *Aide directe aux entreprises* pour l'entreprise suivant :

Propriétaires	Adresse/matricule	Permis	Date effective	Hausse d'évaluation	Aide directe à l'entreprise	Date	Versements
Automation D'Amours inc..	163B, route 132 Estt	AGL180202	2019-04-01	452 700 \$	16 100 \$	1 ^{er} juin 2021	4 025 \$
	9480-17-7542					1 ^{er} juin 2022	4 025 \$
						1 ^{er} juin 2023	4 025 \$
						1 ^{er} juin 2024	4 025 \$

Résolution 2021-05-102

Règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-06 concernant la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt

Monsieur Hugues Berger, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-06 concernant la gestion contractuelle.
- dépose le projet de règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-06 concernant la gestion contractuelle.

Résolution 2021-05-103

Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 358 000 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 358 000 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-02	199 600 \$
2010-03	230 900 \$
2020-04	931 638 \$
2016-04	198 796 \$
2015-05	49 829 \$
2017-06	747 237 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2020-04, 2016-04, 2015-05 et 2017-06, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec avait le 10 mai 2021, un emprunt au montant de 430 500 \$, sur un emprunt original de 1 418 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2010-02 et 2010-03;

ATTENDU QUE, en date du 10 mai 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 13 mai 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2010-02 et 2010-03;

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 mai 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
CD VALLEE DE LA MATAPEDIA
15, RUE DU PONT
AMQUI, QC
G5J 0E6
8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier. La Municipalité de Sayabec, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2020-04, 2016-04, 2015-05 et 2017-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur

l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 13 mai 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2010-02 et 2010-03, soit prolongé de 3 jours.

Résolution 2021-05-104

**Résolution d'adjudication –
Soumissions pour l'émission
d'obligations**

Date d'ouverture :	3 mai 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 4 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mai 2021
Montant :	2 358 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2010-02, 2010-03, 2020-04, 2016-04, 2015-05 et 2017-06, la Municipalité de Sayabec souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 mai 2021, au montant de 2 358 000 \$;

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

165 000 \$	0,50000 %	2022
167 000 \$	0,55000 %	2023
169 000 \$	0,85000 %	2024
171 000 \$	1,15000 %	2025
1 686 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,59571

Coût réel : 1,65262 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

165 000 \$	0,50000 %	2022
167 000 \$	0,65000 %	2023
169 000 \$	0,85000 %	2024
171 000 \$	1,15000 %	2025
1 686 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,41100

Coût réel : 1,70132 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

165 000 \$	0,50000 %	2022
167 000 \$	0,60000 %	2023
169 000 \$	0,85000 %	2024

171 000 \$	1,05000 %	2025
1 686 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,00300

Coût réel : 1,79317 %

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 358 000 \$ de la Municipalité de Sayabec soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Résolution 2021-05-105

**Liste des appuis et des dons -
Approbaton**

Suivant les recommandations du Comité des dons, il est proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Maison de la Culture	Fonctionnement	2 000 \$
École polyvalente de Sayabec	Gratificat 2020-2021	100 \$
<u>TOTAL</u>		<u>2 100 \$</u>

8.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'activités 2020 du service d'incendie de la MRC de La Matapédia.

Résolution 2021-05-106

Balayage des rues – Automne 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour le balayage mécanique des rues de la municipalité pour le printemps 2021 à l'entreprise Groupe Mattis au cout de 145 \$/heure.

9.2. Dépôt de la lettre de remerciements transmise à la municipalité par monsieur Christian Morin à la suite de l'ouverture des chemins d'érablières en mars dernier.

Résolution 2021-05-107

Remplacement des plaques toponymiques – Autorisation

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à la commande pour le remplacement des plaques toponymiques des rues de la municipalité suivant la soumission du 14 avril 2021 de l'entreprise Les ateliers Léopold Desrosiers au montant de 6 334.09 \$, taxes incluses.

Résolution 2021-05-108

Règlement 2021-04 décrétant une dépense de 140 144 \$ et un emprunt de 140 144 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité – Avis de motion et dépôt

Madame Manon Lacroix, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2021-04 décrétant une dépense de 140 144 \$ et un emprunt de 140 144 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité.
- dépose le projet de règlement 2021-04 décrétant une dépense de 140 144 \$ et un emprunt de 140 144 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité.

10.1. Monsieur Hugues Berger, conseiller, dépose le projet Règlement 2021-02 décrétant une dépense de 138 584 \$ et un emprunt de 138 584 \$ pour le remplacement et l'installation d'équipements en traitement de l'eau potable et des eaux usées.

Résolution 2021-05-109

OBVMR – Plan triennal de surveillance du lac Matapédia

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, l'entente pour le Plan triennal de surveillance du lac Matapédia.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le versement annuel d'un montant de 93.75 \$ pour la participation de la municipalité de Sayabec à cette entente.

Résolution 2021-05-110

Aménagement, urbanisme et développement – Véloroute Desjardins de La Matapédia - Entretien

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer divers travaux au parc au Tournant-de-la-Rivière, sur la rue de l'Église, la rue Boulay et le rang 2 Est. Les travaux prévus par la Véloroute sont les suivants :

- la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation;
- le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords;
- la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossés de route;
- l'entretien des pistes cyclables (hors route);
- le traçage de symboles de vélo sur les accotements asphaltés indiquant la présence d'une voie cyclable;
- le retraçage de lignes blanches le long de pistes cyclables (hors route) ;
- le retraçage des lignes blanches en bordure des accotements asphaltés de route;
- le rafraichissement de la halte de la Véloroute (pose de teinture sur les bancs, tables et poubelles).

Résolution 2021-05-111

Aménagement, urbanisme et développement – Évaluation des milieux humides potentiels – Rue Castanier

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser

les biologistes de l'entreprise Terre-Eau inc. à réaliser une évaluation de la présence, et s'il y a lieu, de la quantification de la valeur écologique des milieux humides potentiels situés sur le terrain municipal de la rue Castanier à Sayabec. Cette évaluation terrain suivi d'un rapport sera réalisée pour un montant forfaitaire de 1 550 \$, plus les taxes applicables, comprenant les honoraires et les dépenses.

Résolution 2021-05-112

Aménagement, urbanisme et développement – Attribution d'un numéro civique

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'attribution du numéro civique 44 pour le terrain situé sur le boulevard Joubert Est et portant le numéro de lot 6 389 719.

Résolution 2021-05-113

Aménagement, urbanisme et développement – Entretien des fleurs

IL EST PROPOSÉ par monsieur Hugues Berger, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour l'entretien des fleurs et plates-bandes de la municipalité pour l'année 2021 à madame Nathalie Pelletier de Gestion BDS au cout de 2 144.28 \$, taxes incluses, tel qu'indiqué et détaillé dans la soumission 2021-6 jointe à la présente résolution.

12.1. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'achalandage de la baie de Charlie réalisé par le Comité de développement socio-économique de Sayabec au cours de l'été 2020.

Résolution 2021-05-114

Loisir et culture – Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, à préparer le dossier et à déposer, pour et au nom de la municipalité, la candidature de madame Pascale Bouillon au Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin 2021.

Affaires nouvelles

15.1. Suivi de divers dossiers, notamment concernant la vidange de VR, la règlementation des chiens et la route du Lac-Malcolm.

Période de questions :

La séance se tenant à huis clos, il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les membres du conseil municipal répondent aux questions posées en commentaires de la séance qui est diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec.

Résolution 2021-05-115

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Manon Lacroix, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 55.

Marcel Belzile
Maire

Joel Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ib